

DISCOURS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE,  
LE GENERAL-MAJOR JUVENAL HABYARIMANA,  
DEVANT LE CONSEIL NATIONAL DE DEVELOPPEMENT, LE 13/11/1990

Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et  
Consulaire  
Mesdames et Messieurs les Députés,  
Rwandaïses et Rwandaïses,  
Amis du Rwanda,

Il me fait particulièrement plaisir d'être parmi vous  
aujourd'hui, et de pouvoir m'adresser à vous dans l'enceinte de  
notre Parlement, le Conseil national de développement, l'organe  
législatif par excellence, de toute démocratie qui se respecte.

Si aujourd'hui, Militantes et Militants, je préfère  
m'adresser au peuple rwandaïse, à travers ses représentants  
démocratiquement élus, c'est que les deux sujets principaux dont je  
voudrai vous entretenir ont trait à la problématique de la relance  
de notre économie, et au renforcement de la démocratie dans notre  
pays.

En effet, la guerre que l'égarement de gens obnubilés par le  
rêve d'un retour armé aux prérogatives monarchiques féodales d'un  
passé définitivement révolu a imposée à notre pays - cette guerre a  
non seulement compliqué notre situation économique, par la  
destruction partielle d'un potentiel de croissance économique et le  
ralentissement, parfois considérable, et, au vu de l'action  
militaire des ennemis de notre pays, évidemment, inévitable, de  
nombre d'activités économiques; elle a aussi retardé la mise en  
place du dispositif de croissance que nous avons envisagé de vous  
proposer.

En réalité, comme les assaillants l'avaient clairement  
déclaré, et comme ils continuent à le déclarer publiquement dans les  
média occidentaux, leur objectif est de paralyser au maximum  
l'économie de notre pays, et de continuer à le faire.

A ce rêve absurde de prise de pouvoir par une infime  
minorité, totalement coupée des réalités de notre pays, à ce rêve  
absurde, et combien tragique, l'Armée rwandaïse, et la détermination  
farouche de toute notre population de rejeter ces attaquants  
inkotanyi, par essence anti-démocratiques, ont mis un terme, et que  
nous espérons définitif.

Voilà pourquoi nous devons, à la population rwandaïse, à  
toutes les Militantes et tous les Militants, à nos Forces armées, à  
tous les membres qui les composent, et surtout à ceux qui ont risqué  
leur vie, qui ont perdu leur vie pour la sauvegarde de la paix  
nationale, pour la sauvegarde de notre patrimoine, pour la  
sauvegarde des acquis précieux de trente ans d'indépendance et de  
consolidation nationales - nous leur devons, Rwandaïses et Rwandaïses,  
Amis du Rwanda, notre gratitude la plus profonde!

Ils ont sauvé notre pays d'une guerre civile; ils ont sauvé notre pays de la destruction économique; ils ont ramené la paix dans notre région et évité ainsi un embrasement régional, une conflagration généralisée, qui, pour quiconque moindrement au courant de la réalité vraie, de notre pays, de notre région, ne pouvaient qu'être synonymes de souffrances indescriptibles, synonyme aussi de création d'un nouveau foyer continental de misère, de sang et de destruction.

Accordons à la mémoire de nos soldats morts au combat quelques instants de silence et de prière.

Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et  
Consulaire  
Mesdames et Messieurs les Députés,  
Rwandaises et Rwandais,  
Amis du Rwanda,

Le moment est venu de concentrer à nouveau toute notre attention sur la relance de notre économie.

Comme vous le savez, comme nous le savons, le Gouvernement rwandais a de tout temps mis tout son engagement et toute sa fierté dans la promotion d'un autodéveloppement économique authentique, qui nous garantirait à la fois une certaine marge de manoeuvre, une certaine marge d'Indépendance, indissociable de l'idée que nous nous faisons de la dignité nationale, élément essentiel de tout autodéveloppement; un autodéveloppement aussi qui laisserait aux générations qui nous suivront le maximum d'options ouvertes, un autodéveloppement enfin et surtout dont la croissance prend racine dans la valorisation de nos ressources en réponse à la satisfaction première de nos besoins, tout en nous permettant de dégager des surplus exportables indispensables, un autodéveloppement économique qui accorde la plus haute importance à l'augmentation du pouvoir d'achat en milieu rural, à la défense du producteur, de tous les producteurs, agricoles, artisanaux et industriels, mais d'une manière privilégiée du petit producteur en milieu rural, dont toute notre économie dépend d'une manière existentielle.

Mais de cela, je vous ai déjà longuement entretenus, à tant d'occasions. Aujourd'hui, j'aimerais, à ce sujet, simplement vous redire ma conviction intime, comme je l'ai dit si souvent et en particulier le 15 juin 1987, dans la synthèse que j'ai tirée de mes rencontres avec l'ensemble des fonctionnaires et du personnel politique, selon laquelle plus est élevé le niveau général de sensibilisation nationale, à chaque échelon, pour chaque individu

- qu'il soit adulte ou jeune, médecin, juriste ou musicien, chimiste, infirmière, ménagère, vendeuse, écrivain ou opérateur économique - que plus est élevé le degré de la perception et de la maîtrise conceptuelle, c.-à-d., de la sensibilisation aux problèmes économiques nationaux, plus sera élevé le degré d'intériorisation de la compréhension de la réalité vraie de notre économie, et plus vite avancera notre pays, plus facilement comprendrons-nous ses défis et ses contraintes fondamentales, plus vite trouverons-nous les solutions à nos problèmes économiques, mais aussi à bien d'autres encore, et cela grâce à une vision partagée, et sans cesse approfondie, de notre autodéveloppement, qui nous permette de penser "cohérence", de penser "urgence", de penser "intérêt national bien compris", et cela pour tout ce que nous entreprenons.

Cette vérité, cette conviction qui est la nôtre, restent plus vraies que jamais, si nous voulons avoir une chance de sortir de la crise économique qui, d'une violence encore jamais vue, frappe les économies africaines, et la nôtre en particulier.

Militantes et Militants,

La décennie des années 80 a été, pour les pays africains qui restent si périphériques par rapport à tout, une véritable succession de crises économiques, les unes plus violentes que les autres.

Notre pays a fait face à ces crises avec le maximum de détermination, en renforçant ses acquis, tout en avançant sur beaucoup de plans, en faisant tous les jours un petit pas dans la bonne direction; notre pays a aussi, et tout le monde semble vouloir l'en féliciter, réussi, grâce à un sursaut de rigueur et d'austérité, et une cohérence toujours meilleure de ses politiques de développement, jusqu'à présent, à sauvegarder l'essentiel de ses équilibres macroéconomiques, et à toujours rembourser rubis sur ongle ses dettes.

Notre économie a sans cesse été la victime d'événements sur lesquels nous n'avons eu aucune prise; quelque ait pu être le sérieux avec lequel nous avons géré notre économie - et nous nous en sommes rendus compte avec amertume - quelles que soient la cohérence et la justesse de nos approches en matière de développement économique, le système économique international, caractérisé par de puissants intérêts, nous reste foncièrement hostile, nous assénant successivement des coups extrêmement pernicioseux, jusqu'à nous enlever cette stabilité financière existentielle minimale, grâce à laquelle nous pourrions envisager, avec confiance, la restructuration et la modernisation de notre économie.

Il y eut, de 1985 à 1987, la première chute massive des cours mondiaux des trois produits faisant la presque totalité de nos exportations, à savoir, le thé, l'étain et le café, chute qui a réduit considérablement nos recettes d'exportation, nous privant par là d'autant de moyens de renforcer intrinsèquement notre potentiel de production, tout en affaiblissant notre capacité financière nationale.

Nous avons pourtant réussi à nous ajuster parfaitement bien à cette première chute massive des cours de nos produits d'exportation, tout en maintenant un niveau élevé de réserves en devises et une activité économique relativement forte.

Une nouvelle, et catastrophique, chute du prix mondial du café, déjà fortement déprécié par rapport à sa moyenne historique, est intervenue immédiatement après l'abolition de l'Accord international sur le café, le 1er juillet 1989; elle a privé notre économie, en l'espace de quelques jours, des deux tiers environ, supplémentaires, de nos recettes d'exportation, déjà fortement réduites.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement rwandais organisa, en octobre 1989, le séminaire de l'Akagera réunissant la plupart des cadres de l'administration pour qu'ils se penchent sur la problématique économique nouvelle créée par l'écroulement si soudain et si extrême de nos recettes d'exportations.

Cette réunion fut suivie de celle conjointe du Conseil du Gouvernement et du Comité central du M.R.N.D., afin d'arriver à un consensus sur la gravité de la crise et des mesures à prendre immédiatement.

Entretemps, le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération avait convoqué la communauté des bailleurs bilatéraux, pour explorer avec eux la possibilité d'emprunter, aux conditions concessionnelles habituelles et dont nous étions prêts à garantir prioritairement le remboursement, un certain montant de devises fraîches, relativement modeste, mais indispensable pour ne pas compromettre nos efforts de croissance et de développement.

Mais tout accès à des devises nouvelles ne pouvait plus se faire autrement que via le passage obligé par les instances dites de Bretton Woods, comme nos amis bilatéraux, dont certains ont pourtant fait l'impossible pour nous donner un appui spécifique à la balance des paiements, nous l'ont fait comprendre,

C'est ainsi que j'ai décidé de dépêcher à Washington une mission de très haut niveau, dirigée par le Ministre à la Présidence, M. Siméon NTEZIRYAYO, composée du Ministre des Finances et du Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda, avec comme mandat d'explorer la possibilité de concevoir, de concert avec les institutions de Bretton Woods, un programme économique permettant à notre économie de retrouver la voie de la croissance.

C'est ainsi que j'ai écrit dans ma lettre du 30 décembre 1989 adressée au Directeur général du F.M.I., M. Michel CAMDESSUS que "le Rwanda aimerait explorer [...] la possibilité de négocier un accord de politique économique nationale, qui lui permettrait de sauvegarder l'essentiel de sa gestion, tout en la renforçant"; j'ai aussi ajouté que "nous préférons parler d'un accord sur la politique économique nationale, puisque [...] le RWANDA a, depuis longtemps déjà, mis en place, grâce à un effort de cohérence et de rigueur de tout instant, et à la participation active de la coopération internationale, et continue à mettre en place, les mesures de restructuration et de stabilisation nécessaires à son autodéveloppement, et qu'il a toujours jugées comme faisant partie intégrante de toute bonne stratégie de développement national".

Et dans ma lettre au Président de la Banque mondiale, M. Barber C. CONABLE, j'ai mis en évidence le souci du Rwanda de "prévenir une aggravation de la situation, en essayant de mobiliser de son côté certains des atouts que le système multilatéral de coopération prévoit, afin que ses efforts de restructuration et de relance économiques, entrepris d'une manière systématique et cohérente depuis longtemps, ne soient un jour brutalement compromis"; j'ai ajouté que c'est pour cette raison que le Rwanda tient à explorer avec la Banque mondiale, "un programme spécial de croissance permettant d'imprimer à son économie un rythme de croissance élevé grâce à un apport concentré de devises dans un certain nombre de domaines stratégiques".

A ces deux hauts responsables, j'ai également exprimé la conviction du Rwanda selon laquelle aujourd'hui, plus que jamais, et dans l'intérêt bien compris de tout le monde, des solutions flexibles, innovatrices, devraient être recherchées et qui accorderaient la plus haute importance à la responsabilité nationale et à la prise en charge, en toute transparence, par les forces nationales elles-mêmes, appuyées en cela par une coopération repensée, des exigences qu'impose la poursuite conséquente de la voie nationale choisie, afin que les solutions éventuelles soient compatibles avec nos convictions en matière de politique économique et qu'elles s'intègrent parfaitement bien dans nos priorités économiques, sociales et financières.

Cette première mission s'est donc rendue durant les fêtes de fin d'année 1989 à Washington afin d'entamer les négociations avec ces institutions. Elle a reçu un accueil encourageant qui a permis de mettre au point un échéancier de négociation, et cela toujours dans le plus strict secret, afin de ne rien compromettre et d'éviter toute spéculation contreproductive.

C'est ainsi qu'a commencé le long processus de négociation qui a duré presque dix mois, qui a vu la délégation ministérielle se rendre quatre fois à Washington, mais qui a finalement abouti à la conclusion d'un accord avec ces institutions, dont nous pouvons être satisfaits.

J'aimerais féliciter ici très chaleureusement toute l'équipe ministérielle rwandaise, mais aussi l'équipe, constituée par la suite, des techniciens, pour l'excellent et combien épuisant travail qu'ils ont fourni, durant presque une année, avec une grande abnégation et beaucoup d'enthousiasme, dans l'intérêt majeur de notre pays!

Si j'ai tenu, Militantes et Militants, à vous relater rapidement l'historique de cette négociation, c'est essentiellement pour démontrer la volonté de votre gouvernement de ne jamais négliger aucune possibilité, ni réelle ni prospective, qui s'offre en faveur du développement national, pour vous prouver aussi son acharnement à trouver les meilleures solutions possibles pour son économie, mais aussi pour vous faire part des difficultés parfois énormes qui ont précédé la conclusion de l'accord, et qui nous permettront de mieux apprécier finalement le résultat obtenu.

En effet, si les négociations ont pris autant de temps, c'est pour plusieurs raisons, et notamment que nous ne pouvions pas faire table rase de tout ce que le gouvernement avait déjà mis en place, ni des priorités propres qui sont celles de notre autodéveloppement, ce qui exigeait un effort de conception originale de notre part et de la part de nos partenaires.

Enfin, il était devenu évident, pour chacune des parties, que si un accord sur un programme de croissance devait être conclu et connaître le succès escompté, cela ne pourrait être le cas que si le gouvernement est en mesure de garantir la réalisation de ce à quoi les négociations auront abouti; en d'autres termes, le gouvernement ne pouvait évidemment s'engager qu'à ce qu'il pouvait raisonnablement garantir de réaliser, ce qui excluait toute inclusion dans le programme-cadre de politique économique de mesures ou de principes dont l'exécution ne pouvait être garantie ni envisagée.

C'est ainsi que je suis heureux aujourd'hui de pouvoir dire que nous avons réussi à conclure un accord qui ne pourra que renforcer notre politique économique et la remettre sur les rails de la croissance.

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer aux responsables de ces deux institutions, en particulier, au Directeur général du F.M.I., Monsieur CAMDESSUS, et au Président de la Banque mondiale, M. CONABLE, notre vive appréciation pour leur disponibilité et leur compréhension qui nous ont permis d'entamer ces négociations dans un esprit empathique qui en aura conditionné le succès; je tiens aussi à présenter nos remerciements sincères à toutes les équipes de ces deux institutions pour leur ouverture d'esprit et leur participation active et combien constructive.

Militantes et Militants Députés,

Permettez-moi maintenant de commenter brièvement les mesures principales de l'accord signé avec les institutions de Bretton Woods.

Il y a d'abord la dévaluation de 40 pour cent du Franc rwandais en monnaie étrangère.

Cette dévaluation est devenue inévitable, et cela depuis que le prix mondial du café était tombé à 55 cents le kilo, soit depuis à peu près une année. C'est donc seulement depuis une année que pour la première fois, depuis 1983, notre monnaie est devenue ce que l'on pourrait appeler déficitaire par rapport à sa fonction dans l'économie nationale.

Cela n'a jamais été le cas auparavant, et c'est pourquoi le Gouvernement s'est toujours refusé de procéder à un ajustement monétaire, dans le sens d'une dévaluation, simplement parce que, au fond, rien ne le justifiait, la stabilité monétaire, pour une économie comme la nôtre, étant primordiale, et cela pour tant de raisons.

En réalité, l'intérêt intrinsèque de notre économie aurait exigé de procéder à une dévaluation dès le mois d'octobre 1989, puisque, même avec les politiques d'austérité les plus rigoureuses nous n'aurions pu combler le déficit des finances publiques, entraîné par l'écroulement du prix mondial du café.

Si nous ne l'avons pas fait à ce moment-là, alors que cela eût pu être dans l'intérêt propre de notre économie, c'est que, les négociations avec les institutions de Bretton Woods devenant inévitables, nous préférons garder cet élément comme un élément de négociation majeur.

La chute continuelle et dramatique du dollar ayant entraîné sa dépréciation inéluctable par rapport à la plupart des monnaies, y compris le franc rwandais, il ne nous restait qu'un moyen de nous opposer à cette déperdition massive de la valeur du dollar, c'est de lui donner plus de valeur en francs rwandais, afin de rétablir une valeur acceptable de la contrepartie en francs rwandais de nos exportations de café.

Cela, nous venons de le faire en dévaluant notre monnaie de 40 pour cent, afin de redonner au dollar une valeur acceptable en franc rwandais.

Le nouveau taux de change du franc rwandais redonnera à notre monnaie cette nouvelle stabilité, durable, et parfaitement intégrée aux exigences de notre croissance économique, et qui a toujours fait, et qui fera toujours la force de notre monnaie.

Elle permettra en particulier aux industries exportatrices d'améliorer leur performance et de capitaliser l'effort intensif et conscient investi, depuis quelques années, dans la promotion des exportations, ainsi que de rétablir l'équilibre des finances publiques qui ont été mises à mal depuis que notre café subit de plein fouet la crise internationale.

L'introduction d'un système plus libéral d'octroi de licences répond d'évidence au souci maintes fois exprimé par le Gouvernement et par tous nos amis de faciliter la concurrence et de favoriser la meilleure allocation possible des ressources.

Le Gouvernement, conscient de l'importance extrême de maîtriser les relations économiques extérieures, a investi beaucoup d'efforts dans la prévision et la gestion des importations au point que l'on peut affirmer que c'est un domaine aujourd'hui parfaitement bien connu.

Si l'exercice de la prévision de nos importations garde toute son importance, la préaffectation, en revanche, des devises ne concernera plus que les produits de première nécessité comme les produits pétroliers, le sucre, le sel, le lait en poudre, la semoule, le malt et le houblon, les huiles de palme et de soja, les produits pharmaceutiques, les engrais minéraux, les produits phytosanitaires et le gypse, essentiel dans la production de ciment.

Pour les autres produits, les licences d'importation seront octroyées en fonction de la disponibilité de devises, leur répartition favorisant les biens d'équipement, ceux des produits intermédiaires, ainsi que les produits de rechange et autres, essentiels au maintien et au renforcement de la capacité de production nationale.

Désormais, les demandes de licences d'importation feront l'objet d'une commission forfaitaire irrécupérable de 5 pour cent de la valeur des licences qui doit avoir été versée au trésor public au moment de dépôt de la demande de licence auprès du Ministère du Commerce et de la Consommation, lequel s'assurera que la commission spéciale a été payée. La Banque nationale du Rwanda affectera une fois par mois les montants de devises à octroyer en fonction de leurs disponibilités.

Nous espérons ainsi pouvoir tabler sur les acquis de la gestion des importations, tout en franchissant un nouveau pas vers un système que nous avons toujours voulu de plus en plus libéral, tout en répondant aux intérêts bien compris de notre économie.

Le nouveau système permettra aussi d'améliorer encore plus la transparence dans la gestion de nos licences, cette transparence pour laquelle nous nous sommes toujours battus, par la publication mensuelle des devises disponibles, de la liste des importateurs comprenant leurs demandes et les montants des devises allouées par importateur, la commission de recours, présidée par le MINICOMM, continuant, bien entendu, à fonctionner.



Afin de compenser la réduction voire l'élimination des taxes à l'exportation, mais aussi pour favoriser l'utilisation des ressources nationales, le droit d'entrée minimal qui était de 5 %, sera porté à 10 %.

Par la même occasion sera simplifiée la structure du régime douanier. Le nouveau régime douanier aura un nombre de taux réduit, ce qui facilitera la vie aux opérateurs économiques, mais aussi celle de l'administration, et introduira plus de transparence; pour ces mêmes raisons, toutes les taxes spécifiques seront transformées en droits ad-valorem, à l'exception cependant de certains produits, comme les boissons, les cigarettes et les produits pétroliers.

De pair avec ces mesures permettant d'accroître l'assiette fiscale, et qui seront complétées, entre autres, par l'amélioration de l'administration fiscale et du recouvrement, ira la politique budgétaire qui continuera évidemment à répondre aux exigences de rigueur, voire d'austérité, mais qui sera désormais, comme nous n'avons cessé de le réclamer, soumise à des critères très stricts d'équilibre intrinsèque et de planification pluriannuelle.

Certaines modifications en matière de fiscalité sont devenues inévitables, en particulier la révision de l'impôt sur le chiffre d'affaires, l'ICHA.

Cette révision, déjà demandée par les opérateurs économiques et les députés, tiendra compte des améliorations par eux proposées, comme l'élimination des stocks et de l'imposition en cascade, l'exonération des équipements industriels destinés à un investissement, mais elle permettra aussi d'élargir l'assiette fiscale par le calcul basé désormais sur le prix de vente, par la taxe portée de 6 à 10 % pour la plupart des biens, et son uniformisation pour les services et les spectacles.

Comme toutes ces mesures entraînent évidemment une certaine augmentation des prix d'un certain nombre de produits, ayant un contenu importé et étant sujets à un régime fiscal plus sévère, il a été possible d'envisager la suppression du système actuel de contrôle des marges bénéficiaires, à l'exception des monopoles.

En effet, le pouvoir d'achat sera soumis à de fortes pressions, ce qui ne pourra agir que comme un régulateur naturel des prix, et par là des marges bénéficiaires, et donc comme une incitation à la modération des hausses de prix.

Grâce à cela, nous pensons avoir fait un pas en faveur de moins de tracasseries administratives, ce qui a, comme vous le savez, toujours été l'un de nos objectifs majeurs, en toute chose.

Dans notre stratégie, de tout temps, visant à promouvoir un climat incitatif à la promotion des activités de production, le Code des investissements occupe une place importante. Sa révision, en 1987, avait permis d'en améliorer les principes d'admissibilité et de flexibilité en fonction de la qualité des investissements envisagés par rapport aux priorités nationales.

Si ces nouveaux principes ont permis d'en améliorer la portée, les textes, en revanche, fixant les avantages apparaissent aujourd'hui comme excessivement généreux, bien qu'ils répondissent à l'époque aux conseils nous prodigués dans certains quartiers.

Un moratoire sur les exonérations accordées dans le cadre du Code des investissements, moratoire effectif dès maintenant, permettra de procéder à la révision, plus conforme aux intérêts de l'économie, des avantages prévus dans le Code des investissements.

Enfin, un dernier mot, sur la nouvelle politique du crédit et des taux d'intérêts.

Les accords signés avec les institutions de Bretton Woods prévoient, pour le systèmes des banques commerciales, la fixation du taux créditeur pour les dépôts à un an à 12%, un taux de refinancement unique fixé à 14%, un taux débiteur maximal de 19%, ainsi que l'abolition de tous les taux préférentiels et la détermination libre des taux pour tous les autres dépôts et emprunts.

Les nouveaux taux créditeurs et débiteurs pourraient surprendre; nous avons réussi à modérer ces conditions, bien plus draconiennes initialement, autant que cela fut possible, car il s'agissait d'éviter de désarticuler le fonctionnement de notre économie. Leur justification tient, selon nos partenaires, au besoin de renforcer la politique monétaire restrictive poursuivie par le gouvernement, et de moduler en conséquence la croissance du crédit intérieur. Il s'agissait aussi de veiller à une certaine harmonie entre les crédits impliquant des investissements en devises et la disponibilité de ces dernières.

Evidemment, les accords signés prévoient que d'une commune entente des dispositions prises peuvent être modifiées, si la situation l'exige.

Voilà ce que j'avais à dire au sujet de certains des paramètres importants de la relance de notre économie. Il y en a bien d'autres, mais ce que je viens d'exposer concerne ce qui est le plus important.

Toutes ces dispositions feront l'objet d'explications de la part des responsables chargés des divers domaines, et seront traduits par des arrêtés présidentiels ou ministériels, ainsi que par des règlements spécifiques émanant de la BNR.

Dans ce dispositif de relance de notre croissance, cinq lois doivent être changées, quatre dans le domaine du tarif douanier, et celle concernant l'ICHA:

Je voudrais vous inviter, Mesdames et Messieurs les Députés, d'étudier dans les meilleurs délais les cinq projets de loi qui vous ont été soumis, afin que nous puissions démarrer immédiatement la relance de notre économie.

Militantes et Militants,

Le programme-cadre consacré à la relance de la croissance économique, que nous avons signé avec les institutions de Bretton Woods, n'est pas du tout un catalogue de mesures disparates; c'est en réalité un tout assez cohérent nous permettant de nous assurer des meilleurs atouts possibles pour compenser la chute catastrophique de nos recettes d'exportation, et que personne ne peut imputer à une mauvaise gestion de notre économie.

L'accord conclu est un accord certainement innovateur. Ainsi, il n'y a ni pénalisation des producteurs, ni renvoi de fonctionnaires, ni destruction de nos acquis.

La stimulation de la relance économique telle que le programme-cadre y relatif conclu la prévoit sera appuyée en plus par d'autres initiatives importantes prévues par le Gouvernement, tels le Fond d'héritage, diverses initiatives en matière d'investissement, afin de nous garantir les meilleures chances de réussite de notre développement économique.

Evidemment, ce programme de relance économique nous imposera des sacrifices; chacun devra faire des sacrifices.

Rappelons-nous que quoi que nous fassions cette crise économique qui s'abat sur les économies africaines depuis quelques années nous a déjà imposé, et continuera dans tous les cas à nous imposer des sacrifices et des concessions. Ces crises ont le don de nous rappeler, cruellement, mais implacablement, notre condition de pays parmi les plus pauvres au monde.

C'est en vue d'alléger les difficultés sociales qui inévitablement vont se produire pour la quasi totalité de notre population, c'est en vue de concentrer précisément une très grande partie des ressources nouvelles dont nous disposerons dans le développement social que le gouvernement concevra un programme massif de développement social qui sera ciblé sur la réalisation des objectifs de développement social que nous nous sommes donnés pour la présente législature, conformément au Discours-programme.

Ce programme qui touchera en particulier les domaines de la santé, de l'éducation, de la nutrition et de l'emploi, ainsi que le développement communal, fera l'objet d'une déclaration gouvernementale spéciale, tant est grande l'importance que nous y attacherons.

J'aimerais terminer ce que j'avais à vous dire aujourd'hui au sujet de la relance impérative de notre économie par une réflexion et un appel.

La réflexion a trait à l'opportunité que présente pour nous, au fond, cette crise. Cette crise, Rwandaises et Rwandais, nous permet de redémarrer sur une base nouvelle, assainie, véritablement porteuse d'avenir dans la mesure où nous avons la possibilité de nous débarrasser des scories qui commençaient à obstruer notre société.

Si nous sommes en mesure de nous montrer à la hauteur de la situation et que nous démarrions, consciemment, avec la volonté et l'esprit d'un renouveau spirituel - ce renouveau spirituel dont je veux qu'il marque cette législature - vraiment, Militantes et Militants, l'avenir ne pourra que nous rassurer.

L'appel, j'aimerais le lancer aux pays amis du Rwanda qui n'ont jamais cessé de nous accorder leur soutien.

Plus que jamais, aujourd'hui, nous avons besoin de leur appui. J'aimerais aujourd'hui les inviter chaleureusement, et d'une manière pressante, à appuyer vigoureusement et massivement notre programme de relance économique, tel que l'accord signé avec les instances de Bretton Woods la prévoit, et notamment le programme social auquel nous voudrions les voir participer très activement.

Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et  
Consulaire  
Mesdames et Messieurs les Députés,  
Rwandaises et Rwandais,  
Amis du Rwanda,

Le renforcement de la démocratie de notre pays, je l'ai toujours vu comme une exigence intrinsèque de l'évolution de notre société; je me suis longuement expliqué à ce sujet dans mon discours du 5 juillet passé. Ce renforcement du jeu démocratique véritable, nous l'avons préparé depuis bientôt trois ans; l'aggiornamento politique a été défini comme une priorité dans le discours-programme du 15 janvier 1989.

Mais les réformes politiques que nous avons prévues peuvent, et, selon moi, doivent être considérées aussi comme un élément incitatif à la relance économique, telle que nous la concevons.

Voilà pourquoi j'ai postulé, il n'y a pas longtemps, qu'il convient d'accélérer le processus des réformes politiques.

Mais il s'agit aujourd'hui aussi d'encourager encore une fois toutes les bonnes volontés et les efforts appréciables que de nombreuses Rwandaises et de nombreux Rwandais, et en particulier ceux vivant à l'étranger, voudraient fournir en vue de contribuer au débat politique et au renforcement démocratique.

Voilà pourquoi il convient de repréciser le mandat de la Commission Nationale de Synthèse et de lui fixer un échéancier clair et réaliste pour la mise en place des réformes politiques amorcées.

L'adoption de la Charte politique nationale devant précéder la révision de la Constitution, il convient de séparer les deux choses et d'établir un échéancier précis pour la préparation de la Charte politique nationale d'abord, et de n'envisager la révision de la Constitution qu'après l'adoption de la Charte politique.

L'étape intermédiaire du processus des réformes politiques engagées étant la soumission à l'approbation par le peuple rwandais d'un projet de Charte politique nationale, déterminant les modifications à apporter à la Constitution rwandaise actuelle, il est impératif que les diverses étapes y menant soient parfaitement bien définies et comprises, et fixées dans le temps d'une manière réaliste.

La préparation d'une Charte politique nationale devant déterminer les modifications à apporter à la Constitution actuelle, son élaboration est prioritaire.

La Commission nationale de synthèse devra ainsi y concentrer ses efforts et accélérer la consultation nationale qu'elle a le mandat de mener afin de cerner toutes les dimensions des réformes politiques, toute leur envergure. Cette consultation, et les débats que celle-ci aura suscités, permettront à la Commission nationale de synthèse de finaliser un projet de Charte politique nationale qui sera soumis, par voie de référendum, au peuple rwandais pour approbation.

L'échéancier suivant est à respecter par la Commission Nationale de Synthèse et ceux qui souhaitent lui faire parvenir leurs réflexions:

1. La Commission nationale de synthèse finira d'ici le 30 décembre 1990 la préparation d'un document de travail sur lequel sera organisé le débat national concernant la Charte politique nationale.

2. La Commission nationale terminera le débat national sur ce document avant le 15 mars 1991.

3. Elle finalisera le Projet de Charte politique nationale, sur base des réactions et propositions recueillies au cours du débat national avant le 30 avril 1991, date à laquelle la Commission devra déposer son Rapport.

Le référendum sur la Charte politique nationale devra ainsi intervenir avant le 15 juin 1991.

C'est l'adoption par le peuple rwandais de la nouvelle Charte Politique Nationale qui déterminera les principes et le cadre de la mise en place de futurs partis et formations politiques de notre pays.

L'adoption par le peuple rwandais de la Charte Politique Nationale entrainera la révision de la Constitution rwandaise actuelle pour y intégrer les modifications fondamentales approuvées par le peuple. Par la même occasion, il sera possible de procéder, le cas échéant, à la révision d'autres parties de la Constitution, que l'évolution des temps aura pu rendre nécessaires.

La révision de la Constitution interviendra aussi tôt que possible.

Il est évident que rien n'empêche les gens de penser dès maintenant aux partis et aux formations politiques qu'ils aimeraient, le cas échéant, créer, afin qu'ils puissent s'y préparer et penser aux programmes politiques qu'ils désireront soumettre au peuple.

Il importe, comme je l'ai dit, que durant les étapes menant au référendum sur la Charte Politique Nationale toutes les forces vives, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur de notre pays, puissent s'exprimer et contribuer activement aux travaux préparatoires.

Voilà pourquoi, pour qu'il n'y ait pas la moindre ambiguïté concernant notre volonté de faire participer à la définition du nouveau paysage politique toutes les personnes désireuses de participer au processus des réformes politiques postulées, je lance une invitation pressante à toutes les Rwandaises et Rwandais, tant à ceux vivant à l'intérieur de notre pays qu'à ceux vivant à l'extérieur, de nous faire connaître leurs façons de penser, leurs suggestions, leurs propositions. Rien ne les empêche de le faire, soit à titre individuel, soit à titre collectif, soit déjà regroupés au sein d'entités organisées partageant les mêmes objectifs, en vue, le cas échéant, de la constitution ultérieure de partis politiques.

La participation des Rwandaises et Rwandais vivant à l'extérieur peut se faire de multiples façons, afin que leurs contributions fassent partie intégrante du processus des réformes politiques. Il ne m'appartient pas de faire l'inventaire des nombreuses possibilités pour eux de participer à ce débat vital, l'envoi, à la Commission de synthèse, de projets de charte, d'analyses de certains aspects spécifiques n'en étant qu'une.

Nous aimerions bien que toutes celles et tous ceux qui ont quelque chose de constructif à proposer au peuple rwandais le fassent. L'aide de nos Ambassades à l'étranger, pour l'envoi de documents ou d'autres services qu'elles pourraient rendre, leur est acquise.

Bien entendu, tout le monde est le bienvenu au Rwanda, je m'engage à garantir toute la sécurité et toute la liberté d'expression de tous ceux qui voudraient se rendre au Rwanda pour exposer, dans nos média, ou devant la Commission, leurs idées.

Voilà ce que j'avais à vous dire aujourd'hui sur l'aggiornamento politique.

Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et  
Consulaire  
Mesdames et Messieurs les Députés,  
Rwandaises et Rwandais,  
Amis du Rwanda,

Vous savez à quel point le problème des réfugiés vivant à l'extérieur a toujours préoccupé aussi bien la première que la deuxième République.

Tout le monde a encore à l'esprit l'accélération des initiatives prises par le RWANDA, en coopération étroite avec des pays amis notamment l'Ouganda, ainsi que la multiplication des prises de positions en faveur d'une solution définitive de ce problème, afin que cette épithète anathématique de réfugiés disparaisse une fois pour toutes, dans l'intérêt de toutes les parties concernées, dans l'intérêt de la paix et de l'entente dans notre région, dans l'intérêt d'un développement harmonieux, accéléré et durable de nos pays.

Parfaitement conscient que le sort des réfugiés rwandais est la responsabilité première de son peuple et de son Gouvernement, comme je l'ai encore répété dans mon Discours-Programme du 15 janvier 1989, le RWANDA, décidé à trouver une solution définitive et satisfaisante à ce problème délicat et tragique, continuera à placer son action auprès des réfugiés eux-mêmes, auprès des pays voisins et Etats frères, auprès de la Communauté internationale enfin.

Malheureusement, et nous le regrettons profondément, la guerre des inkotanyi a interrompu nos efforts, tout en risquant d'annihiler jusqu'aux acquis de nos efforts.

Les choses commençant à rentrer dans l'ordre, le RWANDA préfère considérer la situation nouvelle créée comme une opportunité nouvelle majeure de régler une fois pour toutes ce problème tragique.

Dans l'immédiat, le RWANDA met tous ses espoirs dans la Conférence régionale que le Président tanzanien, M. Ali Hassan MUYINI, convoquera sous peu, et qui réunira, autour de lui, les Présidents zairois, burundais, kényan, ougandais et rwandais, ainsi que des représentants des organisations internationales comme le H.C.R., l.O.U.A., et des observateurs de pays amis.

Dans l'immédiat aussi, pourquoi le groupe des réfugiés rwandais en Ouganda, qui devait séjourner dans notre pays dans la première moitié du mois d'octobre passé ne viendrait-il pas dans les meilleurs délais faire la mission qu'il était censé faire sous les auspices du H.C.R.? Cela permettrait de reprendre le fil noué depuis si longtemps et qui s'était subitement cassé.

Je réitère mon appel aux réfugiés de toutes tendances de saisir l'offre faite par le RWANDA de trouver une solution pacifique, harmonieuse à ce problème, dans l'intérêt de tous et grâce à un dialogue constructif.

Voilà ce que j'avais à dire aujourd'hui au sujet des solutions envisagées pour régler rapidement le problème de nos réfugiés.

Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et  
Consulaire,  
Mesdames et Messieurs les Députés,  
Rwandaises et Rwandais,  
Amis Du Rwanda,

Le dernier grand thème que j'aimerais aborder concerne la normalisation de la situation dans notre pays.

Le problème qui préoccupe le plus toutes les familles rwandaises, c'est celui de l'avancement des travaux de la Commission de tri des dossiers des personnes qui ont été arrêtées lors des hostilités avec les attaquants inkotanyi. Je me suis déjà expliqué à plusieurs reprises au sujet de ces arrestations en grande partie préventives, que les circonstances tragiques n'ont malheureusement, et nous le regrettons tous sincèrement, pas pu éviter.

Depuis que les Forces armées rwandaises ont réussi à repousser le gros de ces attaquants, la Commission de tri a redoublé d'efforts pour venir rapidement à terme de l'étude des quelques milliers de dossiers à vérifier quant au bien-fondé des indices de culpabilité retenus.



La Commission de tri, qui a entendu en l'espace d'un mois plus de 3000 personnes parmi lesquelles elle a décidé la libération de 2578 personnes arrêtées préventivement, continue d'arrache-pied son travail, en se penchant sur les chefs d'accusation des personnes retenues, en procédant à leur audition, pour décider soit de la mise en liberté immédiate de ces personnes, soit de les référer au parquet pour interrogatoires.

D'ici peu de temps ne resteront plus que les personnes dont les dossiers contiennent des charges suffisantes pour qu'ils soient déferés au parquet.

Grâce à la Croix rouge, les contacts ont pu être établis régulièrement entre les familles des personnes détenues et ces dernières; des visites ont aussi pu être organisées.

Cette guerre diabolique nous a apporté énormément de chagrin, de tristesse et de douleur. Parmi ses incidences les plus préjudiciables figure précisément l'arrestation, en grande partie inévitable, je le déplore profondément, de plusieurs milliers de personnes.

Rien ne serait plus catastrophique pour notre pays que si les personnes qui ont été détenues pendant une période de quelques semaines, et qui se voient parfaitement réhabilitées aujourd'hui, ou dans les jours qui viennent, devaient subir le moindre préjudice.

J'en appelle à tout le peuple rwandais pour qu'en ces temps si difficiles seul compte l'effort de guérir, de panser les blessures, l'effort aussi de coopérer, de s'entendre toujours mieux, sans rancune, sans jalousie, sans esprit de vengeance de part et d'autre, pour que triomphent à nouveau l'unité nationale, l'entente profonde et l'harmonie qui a toujours régné au sein du peuple rwandais, parce que nous savons que c'est seulement ainsi que notre peuple continuera à approfondir son unité, la paix et la concorde nationale qui nous permettront de continuer notre développement.

Militantes et Militants,

Le respect des droits et des libertés est une exigence fondamentale de tout Etat de droit. On me signale, malheureusement, que du côté de la Gendarmerie nationale certains des échelons inférieurs s'adonneraient à des actes incompatibles avec la dignité de notre peuple et la mission de leur profession.

Pour mettre fin à certains abus, je demande aux officiers de la police judiciaire, qu'ils soient de la Gendarmerie, du Parquet, du S.C.R. ou autres, de n'arrêter et de n'emprisonner, à partir d'aujourd'hui, que des personnes coupables d'un crime sérieux, avec preuve évidente. Pour les infractions mineures, objectivement constatées, notamment les contraventions, ils doivent éviter dans toute la mesure du possible de recourir aux arrestations immédiates et s'efforcer d'en référer rapidement au Ministère Public pour suite appropriée.

Cela devra mettre fin, une fois pour toutes, aux arrestations abusives, et aux traitements parfois inacceptables auxquels celles-ci ont pu donner lieu.

Notre pays est un Etat de droit. Les autorités administratives sont appelées à éviter de s'ingérer dans l'activité judiciaire qui est exclusivement réservée aux cours, tribunaux et parquets, à moins que la Loi ne le spécifie.

Enfin, la guerre a dévoilé que l'ennemi a su profiter de certaines de nos faiblesses sur le plan de la sécurité. Voilà pourquoi j'ai décidé de faire procéder au remplacement de la carte d'identité actuelle en faveur d'une nouvelle carte d'identité, présentant une sécurité maximale à tous points de vue, et dont la fabrication exigera le concours spécialisé d'expertises extérieures.

Je charge le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal de procéder immédiatement à l'élaboration et à l'impression de la nouvelle carte d'identité.

L'introduction d'une nouvelle carte d'identité, de haute sécurité permettra par la même occasion de supprimer la mention ethnique et de revoir le contenu de ce qui doit figurer sur une carte d'identité modernisée.

Voilà ce que j'avais à vous dire aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et  
Consulaire,  
Mesdames et Messieurs les Députés,  
Rwandaises et Rwandais,  
Amis du Rwanda,

Il ne me reste plus qu'à vous exprimer, au nom de tout le peuple rwandais, la reconnaissance la plus profonde pour l'extraordinaire maîtrise dont tout le monde a fait preuve, malgré les circonstances détestables et traumatisantes que nous a imposées et continue à nous imposer cette guerre de malheur.

Ensemble, et confiants dans la Providence divine qui nous a toujours permis de nous en sortir des plus mauvaises circonstances, nous réussirons une fois de plus à remporter la victoire contre toutes les adversités qu'il s'agisse de cette guerre ou de cette crise économique.

VIVE LE RWANDA  
VIVE LA PAIX NATIONALE  
VIVE L'ENTENTE ET LA COOPERATION ENTRE LES PEUPLES